

Concernant cette déclaration de mandats et tenant compte du piratage auquel le SPW a dû faire face, Monsieur le Président demande à Monsieur le Directeur général si un report des délais est prévu. Il répond ne pas avoir eu d'information sur ce point, mais tiendra les conseillers communaux informés s'il devait en avoir.

Le Conseil prend acte des informations et communications.

3. Déclaration de politique communale pour la mandature 2024-2030 - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il donne lecture de la déclaration de politique communale.

Monsieur le Bourgmestre indique que le Collège communal a fixé les objectifs pour la mandature 2024-2030, comme suit :

Gestion financière :

- Poursuivre une gestion efficace des finances, en maximisant les demandes de subsides ;
- Poursuivre du soutien financier aux clubs sportifs locaux;
- Privilégier les collaborations avec les Communes voisines pour augmenter les synergies et minimiser les charges ;
- Entretien régulièrement et moderniser les infrastructures, voiries avec un accent sur la sécurité;
- Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- Réaliser les investissements nécessaires de façon raisonnée ; concrètement, les investissements suivants sont prévus :
 - Poursuite de l'assainissement de la Sucrierie
 - PIC : élaboration du programme 2025-2029
 - Réalisation des travaux de voiries dans le cadre du subside extraordinaire pour la réfection des routes autour de l'aéroport de Liège
- Participer aux centrales de marchés des autres pouvoirs publics, permettant de diminuer les coûts de fonctionnement ;

Gestion du patrimoine :

- Poursuivre la réhabilitation et l'aménagement du site de la Sucrierie
- Poursuivre l'aménagement des cimetières, y compris la végétalisation, et assainir les sépultures abandonnées et créer de nouveaux espaces cinéraires.
- Collaborer avec le CPAS pour la gestion des logements d'insertion, ainsi que le fonctionnement de la banque alimentaire et du taxi social.

Sécurité :

- Renforcer la présence policière.
- Participer aux réunions et groupes de travail en matière de sécurité routière

Communication et concertation citoyenne :

- Mise en place d'une commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité et d'une commission consultative des aînés afin de rester à l'écoute des idées, questions et besoins de la population, tous âges confondus ;

- Mise en œuvre d'une charte rurale pour améliorer les liens entre les agriculteurs et les riverains ;
- Renforcer les supports de communication : bulletin communal, page Facebook, informations ponctuelles.

Qualité de vie :

- Encourager et soutenir les actions citoyennes en faveur de la protection de l'environnement, ainsi que les compétences des citoyens ;
- Encourager le "bien vieillir" de nos seniors via divers ateliers, des excursions, des formations aux outils informatiques, le GAL Ami des Aînés ;
- Lutter contre les incivilités ;
- Privilégier les actions en faveur du développement durable et des circuits courts, en collaboration avec le GAL jesuishesbignon.be ;
- Conserver le caractère rural de la Commune et poursuivre son embellissement (fleurissement, illuminations, ...);
- Collaborer dans la mesure du possible avec des associations actives dans le domaine du bien-être de la population ;
- Soutenir les initiatives locales sportives, culturelles et associatives ;
- Encourager le bénévolat ;
- Poursuivre les actions de sensibilisation et de répression en matière de propreté
- Lutter contre les projets porteurs de nuisances.

Environnement :

- Favoriser la mobilité douce en collaboration avec les associations actives dans ce domaine
- Mettre en valeur les espaces naturels protégés ;
- Poursuivre les plantations et aménagements d'espaces verts ;
- Favoriser la biodiversité ;
- Collaborer avec les associations actives en matière d'environnement, notamment le GAL et le Contrat de Rivière.

Enseignement :

- Maintenir un enseignement de qualité ;
- Entretenir et améliorer les infrastructures scolaires.
- Accroître les activités extra-scolaires

Travaux et voiries :

- Poursuivre la lutte contre les inondations en collaboration avec le SPW et les Communes voisines ;
- Participer aux réunions du Comité d'accompagnement de l'aéroport de Bierset

Monsieur le Bourgmestre précise que ces objectifs pourront être atteints de la manière suivante:

- l'action des services communaux ;
- la supra-communalité, par des partenariats avec d'autres Communes et les Provinces ;
- l'utilisation des ressources provenant d'autres services publics
- si nécessaire, des partenariats avec le secteur privé.

Monsieur le Président propose de voter la déclaration de politique communale.

À l'unanimité, le Conseil adopte la déclaration de politique communale pour la mandature 2024-2030.

4. AIDE - Désignation des délégués de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président précise que, comme à chaque début de mandature, il s'indique de procéder à la désignation des délégués de la Commune aux assemblées générales des intercommunales dont la Commune est membre.

Il précise que chaque Commune dispose de cinq délégués, répartis proportionnellement à la représentation des groupes politiques et dont au moins trois représentent la majorité. Dans le cas de la Commune, quatre délégués reviennent au groupe politique *La Liste du Mayor* et un délégué au groupe politique *Osons Nous Engager*.

Toutefois, contrairement aux années précédentes, il n'y a plus de vote sur la désignation des délégués. En effet, les nouvelles dispositions du CDLD précise que, lorsque le nombre de candidats correspond au nombre de mandats à pourvoir, le Conseil se contente de prendre acte des désignations.

Pour l'AIDE, il s'agit de prendre acte de la désignation des conseillers communaux, en qualité de délégués de la Commune:

- Pour le groupe *La Liste du Mayor* :
 - Monsieur Stephan JANSEN,
 - Monsieur Julien COLLIN,
 - Madame Marie-Hélène KNAEPEN,
 - Madame Marie MERCHIE ;
- Pour le groupe *ONE* :
 - Madame Marie COOKEN

Le Conseil prend acte de la désignation des délégués de la Commune à l'assemblée générale de l'AIDE.

5. ECETIA - Désignation des délégués de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président précise qu'il s'indique de prendre acte de la désignation des conseillers communaux, en qualité de délégués de la Commune:

- Pour le groupe *La Liste du Mayor* :
 - Monsieur Henri CHRISTOPHE,
 - Monsieur Raphaël LEBLANC,
 - Madame Sandrine MALCHAIR,
 - Madame Christelle COCHART ;
- Pour le groupe *ONE* :
 - Madame Marie COOKEN

Le Conseil prend acte de la désignation des délégués de la Commune à l'assemblée générale d'ECETIA et désigne Monsieur Henri CHRISTOPHE, en tant que candidat-administrateur au sein de l'intercommunale.

6. CILE - Désignation des délégués de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président précise qu'il s'indique de prendre acte de la désignation des conseillers communaux, en qualité de délégués de la Commune:

- Pour le groupe *La Liste du Mayor* :
 - Madame Carole NACHTERGAELE,
 - Monsieur Cédric COLLETTE,
 - Monsieur Marc PATERKA,
 - Monsieur Raphaël LEBLANC ;
- Pour le groupe *ONE* :
 - Madame Marie COOKEN

Le Conseil prend acte de la désignation des délégués de la Commune à l'assemblée générale de la CILE.

7. iMio - Désignation des délégués de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président précise qu'il s'indique de prendre acte de la désignation des conseillers communaux, en qualité de délégués de la Commune:

- Pour le groupe *La Liste du Mayor* :
 - Monsieur Stephan JANSEN,
 - Monsieur Julien COLLIN,
 - Madame Muriel CLAVIR,
 - Madame Christelle COCHART ;
- Pour le groupe *ONE* :
 - Madame Marie COOKEN

Le Conseil prend acte de la désignation des délégués de la Commune à l'assemblée générale d'iMio.

8. ENODIA - Désignation des délégués de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président précise qu'il s'indique de prendre acte de la désignation des conseillers communaux, en qualité de délégués de la Commune:

- Pour le groupe *La Liste du Mayor* :
 - Madame Marie-Hélène KNAEPEN,
 - Monsieur Marc PATERKA,
 - Monsieur Cédric COLLETTE,
 - Madame Carole NACHTERGAELE ;

- Pour le groupe *ONE* :
 - Madame Marie COOKEN

Le Conseil prend acte de la désignation des délégués de la Commune à l'assemblée générale d'ENODIA.

9. IILE - Désignation des délégués de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président précise qu'il s'indique de prendre acte de la désignation des conseillers communaux, en qualité de délégués de la Commune:

- Pour le groupe *La Liste du Mayor* :
 - Madame Muriel CLAVIR,
 - Madame Marie MERCHIE,
 - Madame Marie-Hélène KNAEPEN,
 - Monsieur Cédric COLLETTE ;
- Pour le groupe *ONE* :
 - Madame Marie COOKEN

Le Conseil prend acte de la désignation des délégués de la Commune à l'assemblée générale de l'IILE.

10. RESA - Désignation des délégués de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président précise qu'il s'indique de prendre acte de la désignation des conseillers communaux, en qualité de délégués de la Commune:

- Pour le groupe *La Liste du Mayor* :
 - Monsieur Marc PATERKA,
 - Monsieur Raphaël LEBLANC,
 - Madame Muriel CLAVIR,
 - Madame Carole NACHTERGAELE ;
- Pour le groupe *ONE* :
 - Madame Marie COOKEN

Le Conseil prend acte de la désignation des délégués de la Commune à l'assemblée générale de RESA.

11. RESA Holding - Désignation des délégués de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président précise qu'il s'indique de prendre acte de la désignation des conseillers communaux, en qualité de délégués de la Commune:

- Pour le groupe *La Liste du Mayor* :
 - Monsieur Henri CHRISTOPHE,
 - Monsieur Cédric COLLETTE,
 - Monsieur Julien COLLIN,

- Monsieur Raphaël LEBLANC ;
- Pour le groupe *ONE* :
 - Madame Marie COOKEN

Le Conseil prend acte de la désignation des délégués de la Commune à l'assemblée générale de RESA Holding.

12. INTRADEL - Désignation des délégués de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président précise qu'il s'indique de prendre acte de la désignation des conseillers communaux, en qualité de délégués de la Commune :

- Pour le groupe *La Liste du Mayor* :
 - Madame Sandrine MALCHAIR,
 - Madame Christelle COCHART,
 - Monsieur Stephan JANSEN,
 - Monsieur Cédric COLLETTE;
- Pour le groupe *ONE* :
 - Madame Marie COOKEN

Le Conseil prend acte de la désignation des délégués de la Commune à l'assemblée générale d'Intradel.

13. SPI - Désignation des délégués de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président précise qu'il s'indique de prendre acte de la désignation des conseillers communaux, en qualité de délégués de la Commune :

- Pour le groupe *La Liste du Mayor* :
 - Monsieur Henri CHRISTOPHE,
 - Madame Marie-Hélène KNAEPEN,
 - Madame Christelle COCHART,
 - Monsieur Julien COLLIN ;
- Pour le groupe *ONE* :
 - Madame Marie COOKEN

Le Conseil prend acte de la désignation des délégués de la Commune à l'assemblée générale de la SPI.

14. CRÉDIALYS - Désignation d'un délégué de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président précise qu'il s'agit désormais de désigner les représentants de la Commune au sein des associations dont elle est membre. Contrairement aux intercommunales, il n'y a pas de représentation majorité-minorité. Chaque groupe politique est donc libre de remettre une candidature. Un vote est donc possible. Toutefois, le groupe politique *Osons Nous*

Engager a indiqué ne pas remettre de candidature pour les associations. Dès lors, les nouvelles dispositions du CDLD s'appliquent de plein de droit: ce sera donc une simple prise d'acte.

Monsieur le Président indique donc qu'il s'indique de prendre acte de la désignation de Monsieur Marc PATERKA en tant que représentant de la Commune.

Le Conseil prend acte de la désignation du délégué de la Commune à l'assemblée générale de CREDIALYS.

15. Habitat Solidaire de Hesbaye - Désignation de trois délégués de la Commune aux assemblées générales et d'un candidat-administrateur à l'organe d'administration

Monsieur le Président indique donc qu'il s'indique de prendre acte des désignations de Madame Marie-Hélène KNAEPEN, de Monsieur Marc PATERKA et de Monsieur Cédric COLLETTE en tant que représentants de la Commune.

Sur indication du Directeur général, Monsieur le Président précise que la désignation d'un candidat-administrateur sera désigné lors du prochain Conseil communal.

Le Conseil prend acte de la désignation des délégués de la Commune à l'assemblée générale de l'Habitat Solidaire de Hesbaye.

16. Contrat de Rivière Meuse-Aval - Désignation d'un délégué de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président indique donc qu'il s'indique de prendre acte de la désignation de Madame Sandrine MALCHAIR en tant que représentante de la Commune.

Le Conseil prend acte de la désignation du délégué de la Commune à l'assemblée générale du Contrat de Rivière Meuse-Aval.

17. UVCW - Désignation d'un délégué de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président indique donc qu'il s'indique de prendre acte de la désignation de Madame Carole NACHTERGAELE en tant que représentante de la Commune.

Le Conseil prend acte de la désignation du délégué de la Commune à l'assemblée générale de l'UVCW.

18. Comité d'accompagnement de Liège Airport - Désignation d'un délégué de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président indique donc qu'il s'indique de prendre acte de la désignation de Monsieur Henri CHRISTOPHE (membre effectif) et de lui-même (membre suppléant) en tant que représentants de la Commune.

Le Conseil prend acte de la désignation des représentants de la Commune au sein du Comité d'accompagnement de Liège Airport.

19. GAL Jesuishesbignon.be - Désignation de deux délégués de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président indique donc qu'il s'indique de prendre acte de la désignation de Madame Sandrine MALCHAIR et de Monsieur Stephan JANSEN en tant que représentants de la Commune.

Le Conseil prend acte de la désignation des représentants de la Commune à l'assemblée générale du GAL Jesuishesbignon.be.

20. TEC - Désignation d'un délégué de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président indique donc qu'il s'indique de prendre acte de la désignation de Madame Carole NACHTERGAELE en tant que représentante de la Commune.

Le Conseil prend acte de la désignation du représentant de la Commune à l'assemblée générale du TEC.

21. EthiasCo - Désignation de deux délégués de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président indique donc qu'il s'indique de prendre acte de la désignation de Madame Christelle COCHART et de Monsieur Henri CHRISTOPHE en tant que représentants de la Commune.

Le Conseil prend acte de la désignation des représentants de la Commune à l'assemblée générale d'EthiasCo.

22. Maison du tourisme Terres de Meuse - Désignation d'un délégué de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président indique donc qu'il s'indique de prendre acte de la désignation de Madame Muriel CLAVIR en tant que représentante de la Commune.

Le Conseil prend acte de la désignation du représentant de la Commune à l'assemblée générale de la Maison du Tourisme Terre-de-Meuse.

23. CECP - Désignation d'un délégué de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président indique donc qu'il s'indique de prendre acte de la désignation de Madame Sandrine MALCHAIR en tant que représentante de la Commune.

Le Conseil prend acte de la désignation du représentant de la Commune à l'assemblée générale du CECP.

24. Fédération du Tourisme de la Province de Liège - Désignation d'un délégué de la Commune aux assemblées générales

Monsieur le Président indique donc qu'il s'indique de prendre acte de la désignation de Madame Carole NACHTERGAELE en tant que représentante de la Commune.

Le Conseil prend acte de la désignation du représentant de la Commune à l'assemblée générale de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège.

25. ALEm - Désignation des représentants de la Commune

Monsieur le Président précise que, comme à chaque début de mandature, il s'indique de procéder à la désignation de six délégués de la Commune au sein de l'Agence Locale pour l'emploi.

La répartition des délégués des groupes politiques est réalisée sur base de la clé d'Hondt, telle que définie par le Code électoral. Ainsi, cinq sièges reviennent au groupe politique *La Liste du Mayor* et un siège au groupe politique *Osons Nous Engager*.

Pour le reste, le nombre de candidatures remises étant égal au nombre de sièges à pourvoir, il convient donc de prendre acte des désignations suivantes :

- Pour le groupe *La Liste du Mayor* :
 - Monsieur Louis-Marie LAMBERT,
 - Monsieur Germain VOSSEN,
 - Monsieur Jean-François MISSAIRE,
 - Madame Anny DEVILLERS,
 - Madame Sandrine MALCHAIR;
- Pour le groupe *ONE* :
 - Madame Valérie DUPAS

Le Conseil prend acte de la désignation des délégués de la Commune au sein de l'Agence Locale pour l'Emploi.

26. États généraux de la sécurité routière en Wallonie - Désignation d'un membre au sein du groupe de travail 'Mobilité sûre vers les écoles'

Monsieur le Président indique que, dans le cadre de son objectif "Vision Zéro en 2050" (= zéro mort sur les routes), le Gouvernement wallon juge indispensable d'engager une démarche collective et concertée en mobilisant l'ensemble des parties prenantes. Cette initiative sera concertée avec le Conseil supérieur wallon de la sécurité routière (CWSR) et son lancement officiel a eu lieu le 18 février 2025.

Il précise que le but de cette initiative est de définir un plan d'actions concret et ambitieux, engageant l'ensemble des acteurs concernés. À cet égard, plusieurs groupes de travail ont été créés et le Collège communal a proposé la candidature de Monsieur Stephan JANSEN comme membre du groupe '*Mobilité sûre vers les écoles*'.

Monsieur le Président propose de voter sur cette désignation.

À l'unanimité, le Conseil décide de soumettre la candidature de Monsieur Stephan JANSEN, échevin en charge de la mobilité, pour siéger au sein du groupe de travail '*Mobilité sûre vers les écoles*' des États généraux de la sécurité routière en Wallonie.

27. Organe de consultation du bassin de mobilité (OCBM) - Désignation du représentant de la Commune

Monsieur le Président explique que le SPW Mobilité & Infrastructures assure la concertation supra-locale en matière de déclinaison de la Stratégie Régionale de Mobilité, *via* l'organisation deux fois par an depuis 2019 de réunions par bassin. La Commune est généralement représentée par le Bourgmestre ou l'Échevin ayant la mobilité dans ses attributions.

Il s'agit donc de prendre la désignation de Monsieur JANSEN en qualité de membre de l'Organe de consultation du bassin de mobilité.

Le Conseil prend acte de la désignation de Monsieur Stephan JANSEN comme représentant officiel de la Commune au sein de l'Organe de consultation du bassin de mobilité (en abrégé, OCBM).

28. Assemblée générale ordinaire d'iMio

Monsieur le Président informe les conseillers qu'iMio tiendra son assemblée générale ordinaire le mardi 10 juin 2025 à 18h00.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration et approbation des comptes 2024
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes
3. Décharge aux administrateurs
4. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes
5. Démission d'office des administrateurs
6. Règles de rémunération des administrateurs
7. Renouvellement du Conseil d'administration

Monsieur le Président propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'iMio.

Monsieur le Président en profite pour rappeler l'importance qu'au moins un des représentants de la Commune se rende aux assemblées générales. Il explique également le fonctionnement d'une assemblée générale.

29. Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste de Roloux - Comptes pour l'exercice 2024 - Approbation

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele indique le compte pour l'année 2024 pour la Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste de Roloux n'appelle aucune remarque particulière dans le chef de de la Commune.

Après remarques et corrections de l'Évêché, les chiffres suivants sont obtenus :

- Recettes: 36.192,97 €
- Dépenses: 33.274,14 €
- Boni: +2.918,83 €

Monsieur le Président propose d'approuver le compte 2024 de la Fabrique d'église de Roloux.

À l'unanimité, Monsieur PATERKA ne participant à la délibération de ce point en application de l'article L1122-19 du CDLD, le Conseil approuve les comptes de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église Saint-Jean-Baptiste de Roloux.

30. Fabrique d'église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher - Comptes pour l'exercice 2024 - Approbation

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele indique le compte pour l'année 2024 pour la Fabrique d'église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher appelle une remarque dans le chef de de la Commune. En effet, la dotation communale (891,82€) n'est pas reprise dans les comptes, alors qu'elle a été versée. Il convient donc de l'intégrer.

Après remarques et corrections de la Commune et de l'Évêché, les chiffres suivants sont obtenus :

- Recettes: 40.035,54 €
- Dépenses: 38.200,97 €
- Boni: +1.834,57 €

Monsieur le Président propose d'approuver le compte 2024 de la Fabrique d'église de Roloux.

À l'unanimité, le Conseil approuve les comptes de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église Saint-Martin de Fexhe-le-Haut-Clocher, tel que réformé.

31. Fabrique d'église Saint-Pierre de Noville - Comptes pour l'exercice 2024 - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele indique le compte pour l'année 2024 pour la Fabrique d'église Saint-Pierre de Noville n'appelle aucune remarque dans le chef de de la Commune.

Après remarques et corrections de la Commune et de l'Évêché, les chiffres suivants sont obtenus :

- Recettes: 28.917,94 €
- Dépenses: 11.807,14 €
- Boni: +17.110,80 €

Monsieur le Président propose d'approuver le compte 2024 de la Fabrique d'église de Noville.

À l'unanimité, le Conseil approuve les comptes de l'exercice 2024 de la Fabrique d'église Saint-Pierre de Noville.

32. Octroi d'un subside ordinaire aux exploitants pour la réalisation de travaux de curage d'un tronçon d'égouttage - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il présente ce point.

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit d'octroyer un subside, à titre exceptionnel, à un exploitant voisin d'une parcelle du bassin d'orage situé Rue Gare de Momalle.

En effet, l'exploitant en question fait l'objet d'inondation lors de fortes précipitations. Ceci s'explique par un manque d'entretien du bassin d'orage. Afin que cette situation inconvenante ne se répète, l'exploitant a procédé à des travaux de curage qui revenait normalement aux Communes de Donceel, Fexhe et Remicourt.

Il est donc proposé de lui verser un subside pour les travaux réalisés, correspondant au montant HTVA des travaux. Chaque commune prend à sa charge une partie de la facture finale.

Monsieur le Bourgmestre rappelle cependant que le versement du subside ne pourra intervenir qu'après la réception de la facture justifiant les travaux de curage.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'agit d'honorer un arrangement entre les Bourgmestres des trois communes. C'est un problème de supra-communalité.

Monsieur le Président propose d'octroyer le subside précité.

À l'unanimité, le Conseil octroie un subside, à titre exceptionnel, de 1.736,04 euros à l'exploitant.

33. Règlement communal relatif à la protection animale contre les risques liés à l'usage nocturne de tondeuses à gazon automatisées - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique qu'il s'agit d'adopter un règlement communal interdisant l'utilisation des tondeuses à gazon automatisées afin de garantir une protection plus efficace de certaines espèces animales, en particulier le hérisson. Elle précise que cette espèce est devenue une espèce protégée.

Monsieur le Président propose d'adopter le règlement communal.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement communal relatif à la protection animale contre les risques liés à l'usage nocturne des tondeuses à gazon automatisées.

34. Convention de partenariat avec les Archives de l'État - Coopération horizontale non-institutionnalisée - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il présente ce point.

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit de conclure une convention avec les Archives de l'État dont le but est d'aider le Collège communal à **remplir ses obligations légales en matière d'archives**. Cette collaboration vise à garantir au Collège communal un maximum de **sécurité juridique** (principalement dans le respect des législations relatives aux archives, mais également de celle concernant la publicité de l'administration ou encore de celle relative à la protection des données à caractère personnel) mais également **sécurité dans le cadre du traitement de dossiers**, qui ne peuvent en aucun cas se retrouver entre des mains de personnes non habilitées.

Ces prestations sont, de manière générale :

- le tri, selon tableau de tri, des archives intermédiaires de la Commune et la production de bordereaux d'élimination ;
- le tri, selon tableau de tri, des archives provenant des prédécesseurs en droit de la Commune (anciennes communes) et la production de bordereaux d'élimination ;
- la préparation des dépôts aux Archives de l'État, soit d'une partie, soit de la totalité des archives antérieures à la fusion des anciennes communes et la réalisation d'un inventaire conforme aux normes en vigueur ;
- la formation de l'ensemble du personnel à une mise en application du tableau de tri susmentionné, et plus particulièrement d'un agent servant de relais entre les Archives de l'État et le Collège communal ;
- accessoirement, d'autres problèmes d'archivage qui seraient abordés par le service public (expertise quant au traitement de documents moisissés, archives anciennes à réinsérer dans des fonds conservés aux Archives de l'État, etc.).

La nature des prestations sera précisée pour chaque commune dans une annexe à la présente convention en fonction des besoins définis par la Commune et en accord avec les Archives de l'État. Les prestations pourront être adaptées en fonction des besoins par un avenant moyennant accord des parties.

Monsieur le Bourgmestre précise enfin que cette collaboration débutera en 2026 et s'étalera sur trois années, à raison d'un mois par année. Le coût s'élève à 22.500 euros, réparti sur trois exercices.

Monsieur le Bourgmestre demande au Directeur général s'il y a quelque chose à ajouter sur ce point. Monsieur le Directeur général indique que cela devient nécessaire pour les archives de la Commune.

Monsieur le Président propose d'adopter la convention avec les Archives de l'État, ainsi que son annexe.

À l'unanimité, le Conseil adopte la convention de partenariat avec les Archives de l'État, ainsi que son annexe.

35. CCATM - Rapport d'analyse des candidatures et désignation des membres - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il présente ce point.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'agit de désigner les membres effectifs et suppléants, le Président de la CCATM, ainsi que les membres du quart-communal. Il rappelle que la Conseillère en Aménagement du Territoire et lui-même siègent à la CCATM avec voix consultatives.

En ce qui concerne le Président, le Collège communal propose la candidature de Monsieur Georges BOURGEOIS.

En ce qui concerne les membres, effectifs et suppléants, Monsieur le Bourgmestre rappelle que les personnes désignées représentent les différentes entités de la Commune, la pyramide des âges et les divers intérêts prévus par le Code de Développement Territorial.

En ce qui concerne les membres du quart-communal, Monsieur le Bourgmestre précise que la représentation majorité/minorité doit respecter la proportion de représentation des groupes politiques présents au Conseil communal. La méthode de calcul respecte une règle de trois. Sur base de ces calculs, la majorité hérite de deux représentants. La minorité n'a pas de représentant.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection de plein droit du Président, des membres effectifs et suppléants, et des représentants du quart-communal.

À l'unanimité, le Conseil procède à la désignation du Président, des membres effectifs et suppléants, et des représentants du quart-communal de la CCATM.

36. Adaptation du seuil des demandes de permis d'urbanisme commerciaux - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur le Bourgmestre pour qu'il présente ce point.

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit d'abaisser les seuils limites pour la demande d'un permis d'urbanisme relatif à une implantation commerciale.

À l'heure actuelle, un permis est requis lorsque la surface commerciale nette est de 400 m². Il est proposé d'abaisser ce seuil à 200 m² de surface nette commerciale.

Monsieur le Président propose d'adapter les seuils.

À l'unanimité, le Conseil décide d'abaisser le seuil de permis d'urbanisme pour les implantations commerciales à 200 m² de superficie commerciale nette.

37. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) - Décision

Monsieur le Président cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit de mettre en place un Conseil consultatif communal des aînés. Elle précise que ce conseil poursuit plusieurs objectifs:

1. intégrer les besoins des aînés dans les politiques menées par les pouvoirs locaux,
2. assurer le maintien des aînés en tant que citoyens à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale, avec les autres mais à leur façon, selon leurs aspirations et moyens,
3. renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux aînés, par le biais de leurs organisations représentatives, de contribuer à la planification, à la mise en oeuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion ;

Elle insiste également sur le fait qu'un CCCA a pour mission première de débattre des enjeux communaux afin de fournir aux autorités communales des recommandations pour développer des politiques tenant compte des besoins des aînés.

Il est proposé de fixer le nombre de membres à 15, comprenant les effectifs et les suppléants.

Monsieur le Président propose de voter la création d'un CCCA.

À l'unanimité, le Conseil procède à la création d'un CCCA qui représentera les aînés de notre Commune et aura pour mission de fournir aux autorités communales des avis, des propositions, des recommandations tenant compte des besoins des seniors de notre Commune.

38. POLLEC - Charte du Comité de pilotage et liste des membres du comité - Adoption

Monsieur le Président cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique qu'il s'agit d'adopter la charte régissant le fonctionnement du Comité de pilotage créé dans le cadre de la politique locale Énergie-Climat.

Monsieur le Président propose d'adopter la charte.

À l'unanimité, le Conseil adopte la charte de fonctionnement du Comité de Pilotage POLLEC.

39. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Président propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance précédente.

À l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.

Monsieur le Président lève la séance publique à 20h46.

Huis clos

Monsieur le Président lève la séance à 20h52.

* * *

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE